



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT UNIVERSITAIRE
FICHE ADHESION « DIRIGEANT et ARBITRE »
Saison 2022/2023

LIGUE : **BRETAGNE**

ETABLISSEMENT :

ASSOCIATION SPORTIVE D'ORIGINE (si existante) :

Numéro à 4 codes : **V**___/___/___/

SPORT :

DIRIGEANT : Enseignant Etudiant Autre

ARBITRE : Enseignant Etudiant Autre

NOM :	Prénom :
SEXE (M / F) :	Date naissance :
ADRESSE :	
CODE POSTAL :	VILLE
Téléphone :	E-mail :
Membre de la CMR :	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

N° LICENCE ATTRIBUE :

Je soussigné(e), adhère, en tant que membre dirigeant, à l'objet associatif de la Fédération Française du Sport Universitaire (FF Sport U) dans le cadre de sa mission de service public.

J'adhère à la couverture d'assurance « accidents corporels » :

Option « sport-u » : **1,09 € TTC** prise en charge par la Ligue Bretagne

Fait le,

à,

Signature :

Vos coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux de la FF Sport U, si vous ne le souhaitez pas cochez « NON »

GARANTIES ACCORDEES PAR L'OPTION « SPORT-U »

On entend par **ACCIDENT** : Toute atteinte corporelle non intentionnelle subie par la victime, provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure, et intervenant durant son activité sportive FF Sport-U. L'accident corporel se distingue ainsi de la maladie qui n'entre jamais dans le champ d'application du contrat, sauf si elle trouve son origine dans un accident corporel.

Dans le cas où l'Assuré serait victime d'un accident tel que défini ci-dessus, l'Assureur garantit les prestations pécuniaires suivantes:

Nature de la garantie d'assurance	Plafonds de garantie
Décès (1)	10.000 €
Déficit Fonctionnel Permanent (2)	60.000 €
Frais de traitements médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques (3)	Frais réels, dans la limite de 2.000€ par sinistre
Aménagement habitation et véhicule (4)	12.000€ sur justificatifs
Forfait hospitalier	Pris en charge 100%
Bris de lunettes au cours d'activités sportives (3)	150€ par sinistre
Soins dentaires et prothèses (3)	150€ par dent
Frais de remise à niveau universitaire	50€ par jour, maximum 365 jours, franchise 5 jours.
Indemnités journalières suite à arrêt de travail (exclusivement pour les athlètes de Haut Niveau et les dirigeants FF SPORT-U)	30€ par jour, maximum 365 jours, franchise 5 jours

(1) capital limité à 5.000 € pour les moins de 16 ans. Majoration de 10% par enfant à charge.

(2) réductible selon le barème contractuel d'invalidité. Si le déficit fonctionnel permanent est supérieur à 60%, l'indemnité est calculée à partir du capital doublé.

(3) en complément des remboursements sécurité sociale et mutuelle

(4) garantie accordée lorsque le déficit fonctionnel est supérieur à 60%